

**La Fédération des Associations de Bergères et Bergers de France (FABBF) lors de son Assemblée Générale de Chambéry en décembre 2018, a décidé d'alerter sur les grandes difficultés d'accès des pâtres de montagne à la formation continue professionnelle. La FABBF représente des bergères et des bergers des massifs des Alpes, des Pyrénées et du Jura et soutient les actions menées par ses associations membres.**

## **Lettre ouverte sur les difficultés d'accès des pâtres à la formation continue**

**Les bergères et bergers de montagne font face à de grandes difficultés d'accès à la formation continue professionnelle.** Quel que soit le corps de métier, la formation continue est un dispositif important pour chaque salarié : elle permet d'apprendre de nouvelles techniques, d'approfondir les acquis, de découvrir, d'échanger et de partager des retours d'expérience pour aller plus loin dans notre travail, dans notre technicité...dans notre métier de berger.

**Chaque berger salarié et leurs employeurs cotisent au Fond National Assurance Formation des Salariés des Exploitations et entreprises Agricoles (FAFSEA).** Pour le salarié ces cotisations s'accumulent sur son Compte Personnel Formation (CPF) sous la forme d'un capital mobilisable. Comme vous le savez, ces journées de formation continue doivent être réalisées sur le temps de travail d'un salarié sous contrat.

**Hélas, plusieurs freins nous empêchent de bénéficier de ce dispositif classique de formation :** un pâtre de montagne est sous contrat en période estivale, période durant laquelle ce salarié est éloigné géographiquement de la vallée, les contraintes du métier ne laissent que peu de jours disponibles et l'offre de formation continue agricole est très faible en saison d'alpage/d'estive. De plus, au cours de ce temps de travail intense, il est malvenu de demander à un employeur de quitter le travail. Au cours des autres saisons, le contexte de travail de berger peut être tout aussi contraignant : isolement, peu de jours de repos...

**Des formations spécifiques au métier sont pourtant sollicitées par les pâtres : dressage de chiens de troupeau (indispensable en montagne), contention ovine et bovine, gestion de la ressource fourragère/valorisation des parcours, fabrication fromagère, soins vétérinaires.** De plus, dans un contexte d'augmentation de la population des grands prédateurs, il devient impératif que les berger(e)s puissent se former sur la thématique du comportement des lynx, des ours et des loups ainsi que sur le travail avec des chiens de protection.

**Les saisons qui nous imposent des périodes de travail nous imposent également des périodes d'inactivité.** Si se former en période d'activité est quasiment impossible pour nous, il est aussi fort dommage de ne pas mettre à profit ces périodes d'inactivité pour continuer à se professionnaliser, à se diversifier (pluriactivité) ou encore à se réorienter professionnellement.

**Ainsi nous vous demandons de bien vouloir nous (salariés agricoles en CDD et en CDD saisonniers) permettre d'accéder aux formations continues en dehors des périodes de nos contrats de travail, ceci dans le but de sécuriser notre parcours professionnel de bergères et de bergers et de développer notre savoir-faire au profit des bêtes, de la montagne et de l'élevage.**



*Association des Bergères et Bergers  
des Alpes-du-Sud et de Provence*

*Pâtres  
des Alpes du Nord  
(PAN)*



*Association  
des Bergers du Jura Franco-suisse*



*Association des Pâtres  
de Haute-Montagne (Ariège)*



*Syndicat des Gardien.nes de  
Troupeaux d'Ariège*

